



## Compte-rendu du Conseil de quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière

# « Espace public : les nouveautés de la rentrée »

15 novembre de 19h à 21h à l'école élémentaire Belzunce

**Présentation des conseils de quartiers**  
par Elfie Comin

L'équipe d'animation présente les conseils de quartiers :

- La signification en tant que lieu de concertation
- La participation des habitants
- Les objectifs
- Le fonctionnement
- L'équipe d'animation
- Les moyens financiers
- Les règles de prise de parole en assemblée plénière

La Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement lance officiellement le 22 novembre le nouveau site internet des Conseils de quartiers. Le site sera accessible à l'adresse suivante : [www.cqparis10.org](http://www.cqparis10.org).

**Commission hygiène et propreté**  
par Pierre Coulogner

Suite au conseil de quartier du 11 avril avec pour thème « La propreté : civilité et service public » et au plan d'actions 2016 défini par la Mairie de Paris sous le nom de « Contrat de Prévention et de sécurité », et en particulier l'axe 3 - Fiche 3-1 : « Lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances au quotidien », certains auditeurs ont souhaité aller plus loin que l'écrit en participant activement et visuellement à l'exécution des différents engagements des autorités, devenir des guetteurs de ces évolutions indispensables au bien-être de tous et permettre la « réhabilitation de quartiers et rues laissés à l'abandon ».

Cette commission s'est créée dès juin 2016, regroupe une dizaine de personnes et s'est réunie pour établir un premier inventaire des nuisances constatées dans nos rues, mettre en avant les problèmes d'insalubrité et d'incivilités, noter les irrégularités des services de nettoyage et d'entretien des trottoirs, rue et jardins situés dans le périmètre de notre conseil de quartier.

De notre vigilance, découleront très vite des actions auprès des services de la Mairie, auxquels nous ferons part de nos constats, soumettront nos propositions dont nous attendrons des réponses et des résultats dans les meilleurs délais.

Les points d'alerte que gèrera la commission ► La réalité des engagements des autorités :

- Nettoyement et lavage des rues et places selon plan d'action
- Dépôts sauvages
- Dépôts d'ordures de personnes SDF et/ou utilisateurs de la S.C.M.R (Mairie + Police)
- Réactivité des actions d'effacement de tags, contre les mégots, les épanchements d'urine et les déjections canines
- Prolifération des rats (Satragne - jardins Cavaillé Coll - Saint-Laurent)

Les actions décidées lors de la 1<sup>ère</sup> réunion sont :

- Pour que nos actions puissent être audibles et soutenues, il faut nous appuyer sur les associations de quartier (ex : Vivre Gares Nord & Est, Action Barbès, ...)
- Inventaire des manquements voire les irrégularités des services de nettoyage et d'entretien des rues, des trottoirs et jardins situés dans le périmètre du conseil de quartier
- Pour toute incivilité : verbalisation des contrevenants et information, explication sur les raisons de l'amende ► aspect didactique
- Obligation aux contrevenants de suivre un stage de formation ou/et l'obligation

d'effectuer un T.I.G (travail d'intérêt général)

- Pour limiter les épanchements d'urine générés à 95% par les hommes, installation d'urinoirs écologiques du type « Vespalth » dans les espaces le permettant, tels que : jardins, placettes, larges trottoirs, aires piétonnières
- Interdire aux superettes et échoppes alimentaires la vente d'alcool aux personnes précaires ou déjà en état d'ébriété, clients de ces établissements
- Manque crucial de poubelles publiques dans l'espace des deux gares.

Les moyens contractuels pour contrer ces incivilités sont la création dès l'automne d'une brigade de lutte contre les incivilités (D.S.S.P : Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection). Cette brigade sera constituée d'agents verbalisateurs (inspecteurs de sécurité, de surveillants des parcs et jardins, de contrôleurs du service propreté, de 30 recrutements extérieur, de 110 ASP (Agent de Surveillance de Paris)). Il est promis encore plus d'effectifs. Cette brigade mixte (uniforme et tenue civile) sera chargée de traquer et verbaliser toutes les nuisances du quotidien.

Il est fait un appel à candidature pour rejoindre cette commission afin de maîtriser au mieux notre zone d'influence, nous aider à mieux cerner les nuisances et incivilités de nos quartiers :

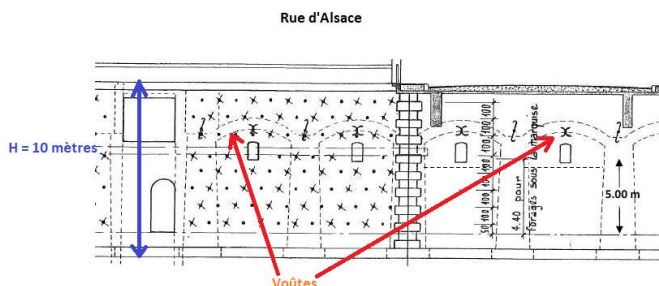
- Boulevard de Denain, Rue de Dunkerque, Rue de Belzunce - Fénelon - Bossuet
- Haut de la rue La Fayette / Saint-Quentin, Rue Faubourg Saint-Denis (La Fayette - Magenta)
- Rue des Deux Gares - Rue d'Alsace
- Les abords du métro Barbès

Dans le cadre du « Balcon vert », la SNCF a entrepris la rénovation du mur de soutènement de la rue d'Alsace. Il n'y a pas de marge pour les travaux mais qui restent en lien avec les travaux du balcon vert.

- Localisation



- Description de l'ouvrage : Le mur d'une hauteur de 10 mètres est constitué d'un mur en maçonnerie à voûtes intérieures construit en 1853.

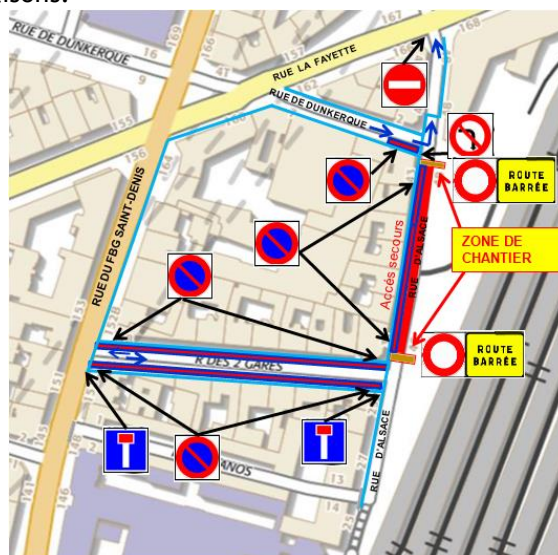


- Pathologies : Il y a la présence d'humidité et des infiltrations depuis la route sur 100 mètres. De plus six voûtes sont dégradées et doivent faire l'objet de travaux d'étanchéité. Il n'y a aucun risque actuellement mais c'est l'occasion de consolider l'ouvrage de façon pérenne
- Impact chantier sur la circulation routière/Piéton : Le cheminement piéton est conservé et il est interdit de stationner dans la rue des Deux gares pour le





Travaux du mur de soutènement de la rue d'Alsace

par Monsieur Guisnel, Responsable des travaux chez SNCF Réseau

chantier et les livraisons.



Légende :

-  Circulation routière
-  Maintien du cheminement piéton
-  Zone de stationnement interdit
-  Zone de chantier rue d'Alsace interdite à la circulation routière et au stationnement (sauf véhicules de secours)

- Accès secours : Un accès pour les véhicules de secours depuis la rue des Deux gares ou par la rue de Dunkerque est conservé le long des façades des bâtiments rue d'Alsace. Un dispositif léger, compatible avec les services de secours sera mis en place à chaque extrémité afin d'empêcher tout stationnement.

Dans le cadre de ces travaux, il n'y a pas eu aucune concertation des habitants.

Cf. PowerPoint « CQ Espace Public du 15 novembre - Travaux Mur de Soutènement Alsace ».

La direction de la  
prévention,  
de la sécurité et  
de la protection  
(DPSP)

par Monsieur  
Cluzeau,  
Commissaire de  
la Police  
Nationale

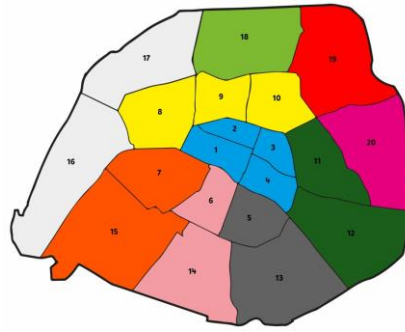
Les missions sont celles de la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) et de nouvelles missions contre les incivilités :

- La lutte contre les incivilités
- La protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux
- L'assistance aux catégories les plus fragiles de la population
- La tranquillisation des quartiers et des événements festifs
- L'animation des politiques de prévention
- La prévention des risques majeurs
- Les outils d'analyse et de pilotage

La raison de la création de cette nouvelle direction était que plusieurs directions avaient des prérogatives dans différents domaines contre les incivilités. Mais il n'y avait pas de vue d'ensemble. Il y avait donc trop d'acteurs différents pour un même thème. Donc tous les agents qui luttent contre les incivilités ont été regroupés dans cette direction sauf exception de l'hébergement insalubre.

Cela a permis le doublement des moyens humains, l'affectation de moyens supplémentaires dans des créneaux horaires non occupés précédemment, et un maillage de plus fin du territoire dans la lutte contre les incivilités.

La DPSP est composée de 10 circonscriptions territoriales :



Ces nouvelles circonscriptions se mettent en place progressivement depuis le 12 septembre car il est nécessaire de trouver de nouveaux locaux. Pour l'instant, le 10<sup>ème</sup> arrondissement fonctionne toujours selon l'ancienne configuration.

Les principales nouveautés sont une cellule de coordination de lutte contre les incivilités en passant par la prévention, de la communication à la verbalisation, une Brigade d'intervention (BIP) qui peut intervenir sur tout Paris 24h/24 et 7j/7 et la verbalisation dématérialisée.

La volonté de la Maire de Paris est de ne pas faire du chiffre en verbalisant. Par exemple, il est également distribué de faux procès-verbaux (PV) sous forme de flyer à des fins de pédagogie.

La DPSP intervient également dans l'assistance aux catégories les plus fragiles de la population qui sont les écoliers, les personnes âgées, les personnes sans-abri, et les jeunes en difficulté. La DPSP se rend sur la voie publique pour prendre en charge certains de ces publics pour les mettre à l'abri, voire via l'aide de la justice quand ils refusent. La DPSP participe également à la mise à l'abri des migrants.

Les personnes présentes dans le public ont profité de cette intervention pour poser les questions ou faire part de leurs remarques suivantes :

- À cause de l'installation de campements de plusieurs tentes, il y a une occupation illicite de la voie publique.
- Combien d'agents sont affectés sur le secteur ? Est-ce qu'il y a une disparité selon le nombre d'agents et le nombre d'habitants ?
- Est-ce que les migrants sont traités de la même façon que les personnes SDF ?
- Comment intervenir quand plusieurs hommes restent parler longtemps de façon bruyante devant l'Église ?
- Comment intervenir quand il y a des attroupements qui causent des actes d'incivilité ? Comment joindre les services compétents ?
- Les bancs sont utilisés pour consommer de l'alcool qui est source d'incivilités. Trop de commerces élargissent leur terrasse au-delà de leur autorisation ?
- Comment régler les problèmes d'urine ? Qu'est-ce qu'on peut y faire ? Qu'est-ce qu'il est possible de faire de plus ?
- Est-ce que les équipes changent tout le temps ou pas pour permettre un suivi ?
- À partir de quand est-ce que la verbalisation est faite ? Est-ce qu'il faut un effet de répétition ?
- Est-ce que les services de la Ville travaillent avec des associations qui s'occupent des personnes SDF ?
- Comment intervenir contre les actes de mendicités et les pétitions ?
- Le jardin Alban Satragne est devenu une zone d'insécurité. Est-ce qu'il est possible d'inclure le terre-plein devant le jardin dans le jardin ?

Monsieur Cluezau apporte les réponses suivantes :

- Dans le champ des compétences, plusieurs actes d'incivilité peuvent être du délictuel (ex : pétitions) mais les agents de la DPSP ne peuvent pas intervenir. Les agents de DPSP peuvent établir des contraventions mais ce public ne paiera pas car ils ne sont pas solvables donc il est préférable de faire de la dissuasion. La DPSP n'est pas une police, elle n'a pas de compétence pour la drogue par exemple. Le champ des compétences est compliqué à définir.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations en lien avec les personnes SDF connaîtront très rapidement les contacts de la circonscription.</li> <li>• Les migrants et les personnes SDF sont des publics différents car les personnes SDF ne veulent pas d'hébergement. Pour les migrants, c'est une responsabilité de l'État avec des hébergements provisoires. Ce n'est pas la même démarche. Actuellement, il n'y a pas de moyens juridiques pour les personnes SDF qui ne veulent pas être aidés. Il n'est pas non plus possible de faire réparer l'incivilité par la personne qui l'a causé.</li> <li>• Ce n'est pas un service d'intervention, encore moins en cas d'urgence. Donc la DPSP ne peut pas être joignable. Il est possible de les contacter via les numéros classique (ex : 3975). La DPSP traite environ une dizaine de demande de signalements par jour. Une adresse mail générique sera peut-être créer à terme. La DPSP est en demande de signalements récurrents pour que les agents interviennent efficacement. Si le problème le nécessite, la BIP peut intervenir.</li> </ul> <p>Madame Elise Fajgeles, Adjointe au Maire intervient en informant qu'il faut aussi continuer à saisir le cabinet, les élus d'arrondissement qui sont en lien avec les services.</p> <p>Cf. PowerPoint « CQ Espace Public du 15 novembre - DPSP »</p>
<p>Promenade urbaine : Barbès-Stalingrad par Civic Lab</p>	<p>La promenade urbaine est un projet en gestation. Le projet a été budgété par la Mairie de Paris, ainsi qu'un budget supplémentaire pour la place de la Chapelle et un autre pour la lumière sous le viaduc.</p> <p>La Mairie de Paris a confié cette mission à l'Atelier d'Architecture Autogéré (AAA) qui anime le Civic Lab. Cette association est rémunérée par la Ville de Paris. Le Civic Lab permet de faire un lien entre l'étude de l'APUR et le projet de réalisation finale. C'est un lieu pour permettre de trouver des idées, de réfléchir à des propositions. Car ces études sont très générales et non en concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le Civic Lab présente le container qui permet d'accueillir plusieurs actions, des ateliers thématiques afin de donner son avis, proposer des idées, de connaître les acteurs locaux qui veulent s'investir pour créer de nouvelles dynamique. Tout le monde peut mettre la main à la pâte.</p>  <p>La mission est d'améliorer la connaissance du terrain, diversifier les points de vue. Il y aura une réunion publique le 15 décembre (lieu à déterminer). Deux agences doivent prendre la suite en janvier.</p> <p>Ce projet est impacté par les travaux du viaduc organisés par la RATP. La Ville devrait être en capacité de mettre en place les premiers aménagements début 2018.</p> <p>Cf. PowerPoint « CQ Espace Public du 15 novembre - Promenade Urbaine »</p>
<p>Jardin Alban Satragne par Paul Simondon, Adjoint au Maire</p>	<p>Deux réunions publiques ont eu lieu pour mieux appréhender les usages du jardin, la végétalisation du lieu. Il est prévu d'agrandir le jardin en englobant le terre-plein qui est devant le jardin. Il y aura une dernière réunion qui présentera le plan technique.</p>

**La ressourcerie  
« La Bricollette »**

**par Alice Milon et  
Antoine Schmitt,  
Porteurs du  
projet**

Les intervenants présentent l'association qui permet de déposer les objets récupérables afin de les réparer pour les vendre dans un magasin solidaire. La Bricollette est lauréate du dernier budget participatif.

Plusieurs événements sont prévus en ce moment dont un avec le Centre d'hébergement situé boulevard Saint-Denis le 21 décembre à 14h pour un événement festif pour Noël.

La ressourcerie ne connaît pas de limite géographique. Par exemple un habitant du 9<sup>ème</sup> arrondissement peut y déposer ses objets dans le local (en recherche) du 10<sup>ème</sup> arrondissement.

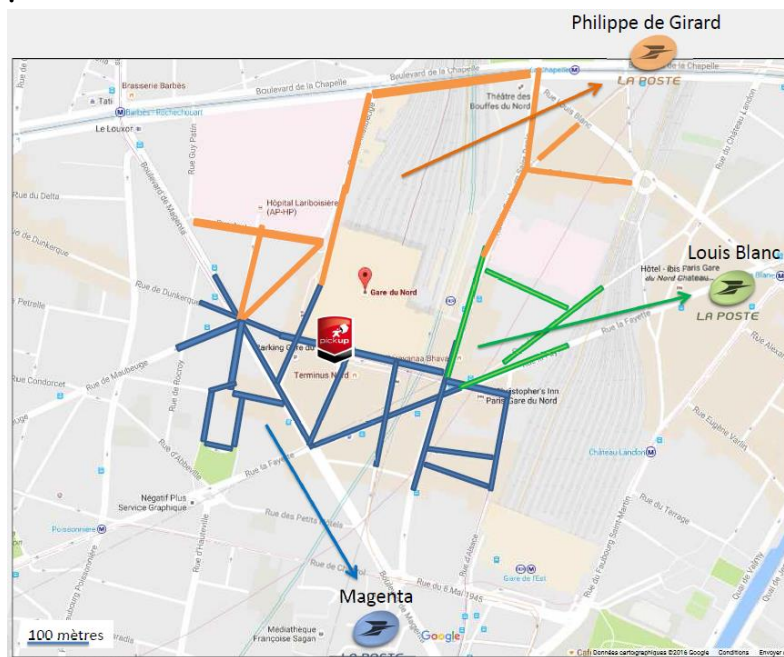
Il y est possible de faire des enlèvements chez les particuliers sur rendez-vous en plus des apports volontaires. L'association est en lien avec différents acteurs locaux dont Emmaüs. Le projet est piloté par Léa Vasa, Adjointe au Maire chargée de l'économie sociale et solidaire, du développement durable, du suivi du Plan climat énergie et du handicap.

**Fermeture de la  
Poste Gare du  
Nord**

**Par :  
Ségoène  
Godeluck,  
Déléguée aux  
Relations  
Territoriales pour  
Paris,  
Victor Labrusse  
de la Direction  
du Réseau La  
Poste de Paris  
Nord et  
Louise Pasquier,  
de la Plateforme  
de Préparation et  
de Distribution  
La Chapelle en  
charge du 10<sup>ème</sup>**

Suite à la transformation de la Gare du Nord dont les travaux débutent au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, la SNCF a demandé à la Poste la restitution du local au 8 rue de Dunkerque au plus tard le 30 décembre 2016. Pour cela, cette agence ferme au public le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Les intervenants présentent le nouveau maillage qui commence à partir du 17 novembre :



Pour informer de ce nouveau maillage afin que les habitants connaissent leur nouveau bureau d'instance (colis, courrier avec accusé de réception, ...), la Poste distribuera un flyer dans les boîtes aux lettres :

Flyer Philippe de Girard



Flyer Magenta



Flyer Louis Blanc



Les intervenants expliquent que seulement 65 clients étaient contraints de venir dans ce bureau de poste. Il reste possible d'informer de ces préférences de livraison avec le service de lettre recommandée qui un abonnement gratuit qui permet de décider quand le facteur passe pour les recommandés, où retrouver les colis.

Les personnes présentes dans le public ont profité de cette intervention pour poser les questions ou faire part de leurs remarques suivantes :

- Comment seront réorganisés les services bancaires ?
- Quel est l'avenir des locaux ?
- Pour certains habitants, il est plus simple de se rendre rue Turgot dans 9<sup>ème</sup> arrondissement
- Cette annonce est choquante et s'inscrit dans le projet plus vaste de fermeture d'agences sur le territoire.
- Quel est l'avenir des salariés ?
- Est-ce que la Mairie de Paris a pris position ?
- Étant donné le nombre de clients de cette agence, est-ce que les autres agences vont s'étoffer ?
- L'agence de la Gare de l'Est n'apparaît pas dans le nouveau maillage, pourquoi ?

Les participants apportent les réponses suivantes :

- Le bureau de la Gare de l'Est ne reçoit plus les instances. Les horaires sont réduits dans cette agence (fermeture le samedi et le matin).
- Les élus ont été mis devant le fait accompli. La Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement a émis des vœux.
- Il ne faut pas confondre la fermeture de l'agence de la Gare du Nord (1500 personnes par jour) avec la réflexion sur les agences sur l'ensemble du territoire. Cette décision n'a pas été choisie par La Poste, cela a été imposé par la SNCF. La SNCF ne pense pas que cet usage soit utile en gare. Ce n'est pas satisfaisant non plus pour La Poste. Pour des raisons économiques, La Poste ne souhaite pas recréer une nouvelle agence mais trouver des partenaires avec des horaires élargis pour effectuer les opérations habituelles de La Poste.
- Les équipes de cette agence seront réparties entre les autres agences du nouveau maillage.
- Pour les services bancaires, tout se passe à l'agence de Magenta avec beaucoup d'attente. Les distributeurs vont être enlevés. La Poste est en négociation avec la SNCF pour les remettre par la suite.

Cf. PowerPoint « CQ Espace Public du 15 novembre - Poste Gare du Nord »

### Plan de circulation de la Gare du Nord

Les membres de l'équipe d'animation du Conseil de quartier ont été informés par un article du Parisien intitulé « Plan de circulation de la Gare du Nord : la Ville fait marche arrière » concernant la circulation au niveau de la Gare du Nord.

Il est prévu de rouvrir la partie piétonne de la rue de Dunkerque à la circulation pour que les habitants de la rue de Compiègne ne soient plus victimes de nuisances

**par Elise  
Fajgeles,  
Adjointe au Maire  
chargée des  
transports, de  
l'espace public et  
de la propreté**

constantes. Le nouveau plan n'a pas eu les effets escomptés car les VTC (Voiture de Transport avec Chauffeur) ne respectent pas le nouveau plan de circulation et stationnement rue de Compiègne au lieu d'utiliser le parking Effia. Les différents acteurs ont souhaité un point d'étape avant la réouverture concernant l'autoverbalisation par exemple. Le sous-sol de la SNCF reste ouvert avec plus de la communication à ce sujet.

La Police va intervenir en verbalisant en particulier au niveau du carrefour du boulevard de Denain et de la rue de Dunkerque car il y a trop de taxis.

Une concertation va être lancée pour travailler concernant le cheminement entre les deux gares et en particulier rue d'Alsace.